



**Affaire suivie par**

Laurence SOLA  
Tél. : + 33 5 61 55 62 66  
Laurence.sola@univ-tlse3.fr

**Délégation de signature**

**Décision n° 2020-JMB-154**

**LE PRESIDENT**

- Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L. 711-9, L. 712-1, L. 712-2, L713-9 et dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.713-1 à D.713-4 ;
- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu les statuts de l'IUT de Toulouse ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n°2010/06/87 en date du 07/06/2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
- Vu la délibération 2020/01/CA-003 en date du 20 janvier 2020 portant M. Jean-Marc Broto à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier;
- Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse en date du 29 mars 2018 nommant Monsieur Patrick Laurens en tant que directeur de l'IUT de Toulouse à compter du 29 avril 2018 ;
- Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse en date du 29 mars 2018 nommant Monsieur Bruno Gabriel en tant que directeur adjoint de l'IUT de Toulouse pour le site d'Auch;

**DÉCIDE**

Article 1er :

Pour les affaires concernant le site d'Auch, délégation de signature est donnée à Bruno Gabriel, directeur adjoint de site, à l'effet de signer, au nom du président de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

• **Domaine de la gestion des personnels :**

- les ordres de missions des personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires de l'IUT de Toulouse affectés sur le site d'Auch.

• **Domaine des conventions :**

- Les conventions d'occupation temporaire du domaine public et des espaces universitaires des ayant une incidence financière inférieure à 3000€.

• **Domaine de la formation continue de l'IUT, site d'Auch :**

- Les conventions de formation professionnelle ;
- Les conventions de délégation de paiement des OPCA ou tout document équivalent.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission au recteur de l'académie de Toulouse, chancelier des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégant ou du délégataire. Elle abroge la précédente délégation consentie.

Article 3 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4 :

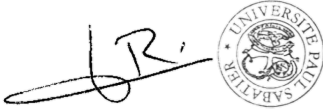
La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée de manière permanente dans les locaux de l'IUT de Toulouse, site d'Auch et sur le site internet de l'université.

Article 5 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 25 février 2020

Le délégrant,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J.M. BROTO'. To the right of the signature is a circular official seal of the University of Toulouse III - Paul Sabatier. The seal features a central emblem and the text 'UNIVERSITE PAUL SABATIER' around the perimeter.

Jean-Marc BROTO

Le délégataire,

The image shows a signature in blue ink that has been completely redacted with a solid black rectangular box. Only the blue ink lines of the signature are visible on either side of the box.

Bruno GABRIEL